COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC SEANCE DU 2 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 avril à vingt heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PUTANGES-LE-LAC, convoqués le 29 mars deux mil vingt et un se sont réunis dans la salle Jean Féron, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

<u>Etaient présents</u>: MM Sébastien LEROUX, Sylvain GAUDIN, Jeanne GUILLOUET, Monique GUIBOUT, Yvette RUBAN, Françoise DUARTE, Andrée NOEL, Monique FOUREY-BECHET, Gérard GRANDSIRE, Philippe MALLARD, Annick MACE, Nelly GREUSARD, Dominique GAUDIN, Isabelle QUERON, Marie-Andrée LAPRUNE, Sophie PICHONNIER, Stéphane GACOIN, Hélène MAUGER, Véronique DELAUNAY, Sébastien BEAUFRERE, Heloïse LONGUET, Kévin LEGENTIL.

Absents ayant donné procuration : M. Ludovic BAECHLER donne procuration à M. Sébastien LEROUX, M. Mickaël AGOSTINI donne procuration à Mme Andrée NOEL, Mme Chantal LEFOYER donne procuration à M. Philippe MALLARD, M. Philippe GRANDIN donne procuration à Mme Isabelle QUERON.

Absent excusé: Messieurs Jean-Louis PITEL et Anthony GUILMIN

<u>Absents</u>: M. Jean-Pierre GOHIN, M. Stéphane AUVRAY, M. Stéphane DAVID, Mme Elisabeth DESMARES, M. Sylvain PICHONNIER

Le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les rapports supplémentaires suivants :

- > AIRE DE JEUX
- ➤ EGLISE DE SAINT-MALO

Monsieur Philippe MALLARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'adopotion du compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2021, envoyé avec la convocation à la présente réunion. En l'absence de remarque, le document est soumis au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Adopte le compte rendu de la séance du conseil municipal du 1er mars 2021.

2021 04 01 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DESTINEE A L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRIQUES OUVERT AU PUBLIC, PYLONE TDF, MODIFICATION DE LA DUREE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissement, eau et électricité.

Ce dernier rappelle à l'Assemblée que ce dossier concerne le pylône situé sur la zone d'activités et pour lequel une convention existe déjà.

Monsieur GAUDIN rappelle la nécessité de procéder à la signature d'une nouvelle convention, prévue pour une durée de 12 années.

Putanges-le-Lac, séance du 2 avril 2021

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 8 avril 2015, autorisant la signature d'une convention d'occupation du domaine public par la commune du Putanges Pont-Ecrepin,

Considérant qu'en 2015, la commune de Putanges Pont-Ecrepin avait signé, le 22 avril, une convention d'occupation du domaine public, avec la société TDF,

Que la convention fixait les conditions d'occupation temporaire du domaine public, pour un pylône d'une hauteur d'environ 40 mètres, destiné à l'exploitation d'un réseau de communications électriques ouvert au public,

Que la durée d'occupation étant venue à terme, l'exploitant sollicite son renouvellement pour une durée de douze années,

Qu'il convient d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec la société TDF, pour une redevance annuelle de 2 083 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents,

- ✓ Autorise la société TDF, dans les conditions ci-dessus énumérées, à poursuivre l'occupation temporaire du domaine public communal,
- ✓ Autorise, en conséquence, monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021 04 02 ASSOCIATION PIERRE NOAL, CAUTION BANCAIRE POUR LE PRET TRANSFERE DU CREDIT FONCIER DE FRANCE AU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances. Ce dernier précise que les collectivités locales peuvent, sous conditions, accorder leur garantie à des partenaires tels que des associations ou des établissements scolaires afin de les aider dans leurs projets de développement. S'agissant de l'association Pierre Noal, le département de l'Orne et la commune avaient déjà soutenu l'emprunt contracté pour la réalisation de l'Ehpad, en apportant leur caution solidaire, à hauteur de 50% par collectivité. Dans un contexte bancaire plus favorable, l'association souhaite souscrire un nouvel emprunt, à de meilleures conditions. La commune de Putanges-le-Lac et le département de l'Orne sont donc, à nouveau, sollicités.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 à 2252-5, relatifs aux garanties d'emprunts,

Vu la délibération du 27 octobre 2010 accordant la garantie solidaire, à hauteur de 50 %, de la commune de Putanges Pont-Ecrepin à l'emprunt contracté par l'association Pierre Noal, pour la construction de l'Ehpad,

Vu la délibération du 26 janvier 2011 relative à la modification de la durée totale de l'emprunt souscrit par l'association Pierre Noal, pour une durée de 32 ans,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2015, portant création de la commune nouvelle de Putanges-le-Lac,

Considérant que l'association Pierre Noal a pour projet le refinancement de son prêt initialement conclu avec le Crédit Foncier de France, pour un montant de 5 800 000 €, pour lequel la commune avait accordé sa garantie solidaire,

Que l'association sollicite, pour ce nouveau contrat, d'un montant de 4 368 984,71 €, auprès du Crédit Agricole de Normandie pour une durée de 20 ans, au taux de 0,82%, la garantie de la commune,

Que le Conseil général de l'Orne avait accordé, pour moitié, sa garantie au premier emprunt,

Que l'association Pierre Noal sollicite également du département de l'Orne, l'octroi de sa garantie solidaire, pour le second prêt, pour l'autre moitié, comme en 2010,

Qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public,

Qu'une telle garantie facilite l'accès au crédit des bénéficiaires,

Que la collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt ainsi garanti,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents,

- ✓ Accorde sa garantie solidaire, à hauteur de 50%, à l'association Pierre Noal, pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre du nouvel emprunt de 4 368 984,71 €, au taux de 0,82%, à contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie,
- ✓ Autorise, en conséquence, monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat accordant la garantie de la commune de Putanges-le-Lac et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

2021 04 03 ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR A LA MAISON FRANCE SERVICES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissement, eau et électricité.

Ce dernier expose au Conseil l'avancée du dossier. Il détaille la consultation lancée pour réaliser les travaux d'accessibilité. Après en avoir élaboré le programme, le dossier de consultation fut adressé à quatre entreprises présentant toutes les garanties. Deux d'entres elles répondirent avec des propositions proches de l'estimation financière.

Monsieur GAUDIN souligne l'intérêt de cette opération dans le but de permettre un accès plus aisé à ce bâtiment.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Vu la délibération 2020-11-03, en date du 16 novembre 2020 relative à l'acquisition de l'immeuble accueillant la Poste,

Vu la délibération 2020-11-02, du 16 novembre 2020 relative à la création d'une « Maison France Services », rue du docteur Prodhomme, estimant les travaux d'accessibilité du site à 23 613,70 € TTC,

Vu la consultation lancée le 18 février 2021 ayant pour objet la réalisation des travaux d'aménagement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,

Considérant que cette consultation a permis de recueillir les offres de 2 entreprises : Sarl Elie TP et François Martinez TP,

Qu'après analyse, les deux propositions furent jugées conformes et analysées selon les critères annoncés, Considérant l'avis de la commission Travaux de Voirie, Bâtiments Communaux, Réseaux Assainissement, Eau et Electricité, réunie le 24 mars 2021, quant au classement des entreprises,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents,

- ✓ Retient pour le lot unique « travaux d'accessibilité PMR de la Maison France Services » l'offre de l'entreprise SARL ELIE TP, mieux-disante, pour un montant de 15 864,20 € HT, soit 19 037,04 € TTC,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché et plus généralement tout document relatif à ce dossier,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense à l'opération 0009, sur le budget 2021.

2021 04 04 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances. Monsieur MALLARD rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 concernant la commune de PUTANGES-LE-LAC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

<u>2021 04 05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT</u> ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances.

Monsieur MALLARD rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 concernant l'assainissement de PUTANGES-LE-LAC – PUTANGES PONT ECREPIN visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part,

✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

<u>2021 04 06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - ASSAINISSEMENT RABODANGES / LA FORET-AUVRAY</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances.

Monsieur MALLARD rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 concernant l'assainissement de PUTANGES-LE-LAC –RABODANGES/LA FORET-AUVRAY visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

2021 04 07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - ATELIER RELAIS DE LA FORET-AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances.

Monsieur MALLARD rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 concernant l'atelier-relais de LA FORET-AUVRAY visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

Pour l'approbation de l'ensemble des comptes administratifs, Monsieur Sébastien LEROUX, Maire, quitte momentanément la salle du Conseil Municipal.

2021 04 08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020- COMMUNE

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES-LE-LAC, étant absent, Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2020 de la commune de PUTANGES-LE-LAC établis comme suit :

Excédent de fonctionnement : 752 163,01 €
 Excédent d'investissement : 122 109,63 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents,

✓ Approuve les résultats du compte administratif 2020 de la commune tels qu'énoncés ci-dessus.

<u>2021 04 09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT</u> ECREPIN

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES-LE-LAC, étant absent, Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN (61003) établis comme suit :

Excédent d'exploitation : 10 386,66 €
 Déficit d'investissement : 3 445,65 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents,

✓ Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN (61003) tels qu'énoncés ci-dessus.

<u>2021 04 10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ASSAINISSEMENT RABODANGES / LA</u> FORET-AUVRAY

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES-LE-LAC, étant absent, Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement de RABODANGES / LA FORET-AUVRAY (61004) établis comme suit :

Excédent d'exploitation : 2 225,97 €
 Excédent d'investissement : 4 425,01 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents,

✓ Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe de RABODANGES/LA FORET-AUVRAY (61004) tels qu'énoncés ci-dessus.

2021 04 11 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES-LE-LAC, étant absent, Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe Atelier Relais de LA FORET-AUVRAY établis comme suit :

Excédent de fonctionnement : 9 667,86 €
 Déficit d'investissement : -396,80 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents,

✓ Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe Atelier Relais de LA FORET-AUVRAY tels qu'énoncés ci-dessus.

Suite à l'examen des rapports d'approbation des comptes administratifs 2020, il est demandé à Monsieur LEROUX, Maire, de rejoindre la salle du Conseil Municipal pour reprendre le cours de la séance.

2021 04 12 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances. Monsieur le MALLARD présente l'affectation du résultat de l'exercice 2020, pour le budget principal 2021.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	752 163,01 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	1 232 335,04 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 984 498.05 €

- un excédent d'investissement de l'exercice de	122 109,63 €
- un excédent d'investissement antérieur reporté de	855 888,94 €

soit un excédent d'investissement de 977 998.57 €

الله الله الكافر الما الكافر الما الله الما الكافر الما الكافر الما الكافر الما الكافر الما الكافر الما	!		4 444 000 40 0
- un deficit d'inv	restissement (« reste à réaliser » de	- 1 114 868.10 €

soit un besoin de financement de 136 869.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068	- excédent de fonctionner	ment capitalisé :	136 869,53 €
- Art. 002	- report à nouveau	:	1 847 628,52 €

- 43 972.92 €

- Art. 001 - excédent d'investissement reporté

<u>2021 04 13 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT</u> ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances afin de présenter l'affectation du résultat 2020 pour le budget assainissement 2021 (PUTANGES PONT ECREPIN 61003).

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	 - un excédent d'exploitation de l'exercice de - un excédent d'exploitation antérieur reporté de 	10 386,66 € 219 293,22 €
soit un excéd	dent d'exploitation cumulé de	229 679,88 €
	 - un déficit d'investissement de l'exercice de - un excédent d'investissement antérieur reporté de 	- 3 445,65 € 141 252,73 €
soit un excéd	lent d'investissement de	137 807,08 €
	- un déficit d'investissement « reste à réaliser » de	-181 780,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Soit un besoin de financement de

- Art.1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 43 972,92 €
- Art 001 - excédent d'investissement reporté : 137 807,08 €
- Art. 002 - report à nouveau : 185 706,96 €

<u>2021 04 14 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – ASSAINISSEMENT RABODANGES / LA FORET AUVRAY</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances, afin de présenter l'affectation du résultat 2020 pour le budget annexe 2021 assainissement de RABODANGES / LA FORET-AUVRAY 61004).

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de 2 225,97 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 28 930,45 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 31 156,42 €

- un excédent d'investissement de l'exercice de
- un excédent d'investissement antérieur reporté de
4 425,01 €
28 550,69 €

soit un excédent d'investissement de 32 975,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 002 - report à nouveau
- Art. 001 - excédent d'investissement reporté
31 156,42 €
32 975,70€

2021 04 15 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission finances, afin de présenter l'affectation du résultat 2020 pour le budget Atelier Relais 2021 de LA FORET-AUVRAY;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de
9 667,86 €
2 770,64 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 12 438,50 €

un déficit d'investissement de l'exercice de
 un déficit d'investissement antérieur reporté de
 396,80 €
 9 271,06 €

soit un déficit d'investissement de - 9 667,86 €

soit un besoin de financement de 9 667,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 9 667,86 €
- Art. 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 2 770,64 €
- Art. 001 - déficit d'investissement reporté : 9 667,86 €

2021 04 16 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 20 septembre 2016, le Conseil municipal a voté l'intégration fiscale progressive des taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriété bâties

(TFPB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'ensemble de la commune nouvelle sur une durée de 12 ans.

Il ajoute que compte tenu des dernières dispositions issues de la loi de finances, la part départemantale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), est supprimée en 2021.

Pour notre commune, la poursuite de l'application de la disparition de la taxe d'habitation génère, à nouveau, une perte de ressources fiscales. L'Etat propose donc d'attribuer, en compensation, la part départementale ainsi supprimée.

Pour cela, il est nécessaire de retenir, comme taux, en 2021, pour la TFPB, un nouveau taux (41,25%) constitué du taux communal inchangé (14,18%) et du taux départemental (27,07%).

Les services fiscaux nous ont, par ailleurs, communiqué l'état 1259 avec la mention de ce nouveau taux. Le retenir comme taux pour l'année 2021 est indispensable afin de percevoir la compensation attendue. A défaut, en conservant le seul taux communal, le produit de la part départemental de cet impôt ne nous serait pas reversé. M. Chardon, comptable public de la commune, détaille ce mécanisme compensateur, la situation des communes sur-compensées et sous-compensées. Putanges-le-Lac fait partie des communes sur-compensées. Cette réforme nécessitera des efforts de communication auprès des habitants. La réforme de la Taxe d'habitation s'achevant en 2023, la commune pourra, à cette date, de nouveau modifier ce taux.

M. Chardron poursuit son exposé en présentant une comparaison des taux des communes de l'Orne, au niveau régional et national, pour la même strate de population.

C'est pourquoi, les taux 2021 proposés sont les suivants :

✓ Taxe Foncière sur le bâti (TFB) : 41,25 %
 ✓ Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB) : 22,39 %
 ✓ Cotisation Foncières des Entreprises (CFE) : 13,81 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

✓ Vote les taux 2021 tels que proposés ci-dessus.

2021 04 17 VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances, pour proposer la liste des subventions suivantes :

Subventions à caractère scolaire

2.	APE BAZOCHES AU HOULME APE ECOLES PUBLIQUES DE PUTANGES	150,00 250,00
3.	MFR POINTEL	40,00
4.	MFR TRUN ARGENTAN	20.00
5.	BATIMENT CFA NORMANDIE	20.00
6.	3 IFA ALENCON	60.00
7.	MFR LES MOUTIERS EN CINGLAIS (14)	20,00
So	us total	560,00

Subventions à caractère local

1. UNC/AFN de PUTANGES PONT ECREPIN	173,00
2. COMITE D'ANIMATION DE PUTANGES PONT ECREPIN	600,00
3. VAL D'ORNE ENVIRONNEMENT	120,00
4. SOCIETE CHASSE COMMUNALE DE LA FORET AUVRAY	153,00

5. SAE COURSE DE COTE LA FORET	1 000.00
Sous total	2 046,00

Autres subventions

1. COMICE AGRICOLE D'ARRONDISSEMENT	100,00
Sous total	100,00

TOTAL

2 706 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Vote ou non l'ensemble des subventions tel qu'énoncé ci-dessus pour l'année 2021.

2021 04 18 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement, conjugué à la constitution d'une autonomie financière reste une priorité, notamment pour mener à bien les opérations d'investissement engagées et à venir.

Il rappelle le report de nombreuses opérations prévues en 2020 et que la crise sanitaire a contraint de repoussé.

La parole est donnée à Monsieur CHARDRON pour présenter le budget de fonctionnement de l'année 2021 suivant la nomenclature M14.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE	562 768.64	002 EXCEDENT	1 847 628.52
GENERAL		ANT.REPORTE	
012 CHARGES DE	432 000.00	013 ATTENUATION DE	22 000.00
PERSONNEL		CHARGES	
014 ATTENUATION DE	63 000.00	70 PRODUITS DE SERVICE	152.00
PRODUITS			
022 DEPENSES IMPREVUES		73 IMPOTS ET TAXES	740 641.00
023 VIRT A LA SECTION	1 331 429.14	74 DOTATION,	838 319.83
D'INVEST.		SUBVENTIONS	
65 AUTRES CHARGES DE	160 700.00	75 AUTRES PRODUITS	69 999.74
GESTION		GESTION DE	
66 CHARGES FINANCIERES	7 151.00	77 PRODUITS	8 000.00
		EXCEPTIONNELS	
67 CHARGES	969 476.81		
EXCEPTIONNELLES			
68 DOTATIONS AUX	215.50		
AMORTISSEMENTS ET			
PROVISIONS			
TOTAL SECTION	3 526 741.09	TOTAL SECTION	3 526 741.09

Enfin, Monsieur le Maire rappelle les orientations du budget principal concernant les opérations d'investissement et les recettes attendues.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	<u>-</u>		RECETTES		
	Report	Propositions		Report	Propositions
020 Dépenses imprevues		8 633.27	001 Excedent anterieur reporte		977 998.57
16 Emprunts et dettes		76 000.00	021 Virement de la section de Fonctionnement		1 331 429.14
20 Immobilisations incorporelles	360.00	5 000.00	024 produits des cessions		190 000.00
21 Immobilisations corporelles	26 400.00	37 000.00			
0004 Aménagt.rives lac de Rabodanges	1 230 540.12	1 470 683.00	10 Dotations (dont 1068)	12 794.30	191 869.53
0008 Acquisitions Foncières	194 772.43		13 Subventions d'investissement	1 344 708.67	
0009 ADAP	2 785.99	27 150.00	16 Emprunts et dettes		190 000.00
0019 Aménagement sécurité bourg Putanges Pt Ecrepin	20 000.00	8 000.00			
0023 Aire de jeux du Friche	45 352.	4 412.00			
2018001 Rest.retable et tableau St Pierre	2 386.16				
2018002 Enfouis.réseaux rue Gontier- Putanges Pont Ecrepin	1 712.23				
2018006 Restauration Eglise St Malo	3 051.00				
2018010 Extension ZA Putanges Pont Ecrepin	24 570.60				
00030 Camping		10 000.00			
00021Secrétariat		5 850.00			
00029 Eglises PLL		42 000.00			
2018012 Aménagement rue de la Roche	370 000.00				
2019001 MAM Putanges Pont Ecrepin	7 339.43				
2019004 Réfect.palier et mur salle annexe Putanges	852.87	5 000.00			
2019006 Assainissement logement Chênedouit	3 118.78				
2020002 Réserve incendie Putanges	72 419.09				
2020003 VRD Logt seniors - Putanges	399 922.00				

2020004 LED Place de	9 920.00				
l'Hôtel de Ville	9 920.00				
2020005 Enfouisst					
réseaux rue	56 868.37				
Roche/Ferronière					
201900 Nouv. Quartier		66 700.87			
Lot.Lac		00 700.07			
TOTAL	2 472 371.07	1 766 429.14	TOTAL	1 357 502.97	2 881 297.24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

> Vote le budget 2021 de la Commune de PUTANGES-LE-LAC, ainsi présenté.

2021 04 19 VOTE DU BUDGET- ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARDRON, receveur municipal, pour donner lecture des chapitres du budget Assainissement de (PUTANGES PONT ECREPIN -61003) suivant la nomenclature M49;

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE	11 000.00	002 EXCEDENT	185 866.96
GENERAL		ANT.REPORTE	
022 DEPENSES IMPREVUES	2 000.00	042 AMORTISSEMENTS	7 902.00
		Opération d'Ordre	
023 VIREMENT A LA SECTION D	30 533.00	70 VENTE DE PRODUITS	20 000.00
INVESTISSEMENT			
042 AMORTISSEMENTS Opération	10 002.00	74 SUBVENTIONS	5 372.00
Ordre		D'EXPLOITATION	
65 AUTRES CHARGES DE	10.00	75 PRODUITS DIVERS DE	10.00
GESTION		GESTION	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	165 605.96		
TOTAL SECTION	219 150.96	TOTAL SECTION	219 150.96

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	REPORT	PROPOSITIONS		REPORT	PROPOSTIONS
020 DEPENSES		1 500.00	001 EXCEDENT		137 807.08
IMPREVUES			REPORTE		
040		7 902.00	021 VIR. DE LA		30 533.00
SUBV.EQUIPEM.		1	SECTION DE		
Opé Ordre			FONCT.		
16 EMPRUNTS		2 787.00	040		10 002.00
			AMORTISSEMENTS		
20			10 DOTATIONS		43 972.92
IMMOBILISATION					
.INCORPOR.					
23	188 280.00	28 346.00	13 SUBVENTIONS	6 500.00	
IMMOBILISATION					
EN COURS					

		r dtangoo io Ead, coance da E avin Ede i			
TOTAL SECTION	188 280.00	40 535.00	TOTAL SECTION	6 500.00	222 315.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Vote le budget 2021 assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN (61003), ainsi présenté.

2021 04 20 VOTE DU BUDGET- ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET AUVRAY.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARDRON, receveur municipal, pour donner lecture des chapitres du budget Assainissement de (RABODANGES/LA FORET-AUVRAY- 61004) suivant la nomenclature M49.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
011 CHARGES A CARACTERE	10 500.00	002 EXCEDENT	31 156.42	
GENERAL		ANT.REPORTE		
042 AMORTISSEMENTS Opé	16 903.00	70 VENTE DE PRODUITS	22 000.00	
d'Ordre				
65 CHARGES DE GESTIONS	10.00	74 SUBVENTION	931.00	
		D'EXPLOITATION		
66 CHARGES FINANCIERES	2 272.00	75 AUTRES PRODUITS DE	10.00	
		GESTION		
67 CHARGES	28 610.42	042 AMORTISSEMENTS	4.198,00	
EXCEPTIONNELLES		Opé d'Ordre		
TOTAL SECTION	58 295.42	TOTAL SECTION	58 295.42	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES		
040 AMORTISSEMENTS Opé d'Ordre	4 198.00	001 EXCEDENT REPORTE	32 975.70	
	2 000 00	040 AMORTICOEMENT Oné	16 002 00	
020 DEPENSES IMPREVUES	3 000.00	040 AMORTISSEMENT Opé d'Ordre	16 903.00	
16 EMPRUNTS	4 684.00			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 996.70			
TOTAL SECTION	49 878.70	TOTAL SECTION	49 878.70	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Vote le budget 2021 assainissement de RABODANGES/LA FORET-AUVRAY (61004), ainsi présenté.

2021 04 21 VOTE DU BUDGET- ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARDRON, receveur municipal, pour donner lecture du budget de l'Atelier Relais de LA FORET-AUVRAY suivant la nomenclature M14;

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
023 VIRT A LA SECTION	10 082.00	002 EXCEDENT	2 770.64
D'INVEST.		ANT.REPORTE	
66 CHARGES FINANCIERES	6 589.00	75 AUTRES PRODUITS de	56 679.05
		GESTION	
67 CHARGES	42 778.69		
EXCEPTIONNELLES			
TOTAL SECTION	59 449.69	TOTAL SECTION	59 449.69

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES		
001 DEFICIT REPORTE	9 667.86	021 VIREMENT SECTION FCT	10 082.00	
16 EMPRUNT	10 082.00	10 DOTATIONS (dont 1068)	9 667.86	
TOTAL SECTION	19 749.86	TOTAL SECTION	19 749.86	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

Vote le budget 2021 de l'Atelier Relais de LA FORET-AUVRAY, ainsi présenté.

QUESTIONS DIVERSES:

2021 04 22 AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire donne la parole à madame Sophie PICHONNIER, Présidente de la commission vie associative et jeunesse.

Madame PICHONNIER précise au Conseil que l'aire de jeux, qui sera prochainement construite à Putanges Pont-Ecrepin, nécessite, pour respecter l'avis du bureau de contrôle, d'être ceinte d'un grillage.

A cet effet, la commission vie associative et jeunesse avait sollicité auprès d'entreprises les devis requis. Lors de sa réunion du 17 mars 2021, cette dernière a examiné les offres suivantes :

- Y. Paysage, pour la fourniture et pose d'une clôture d'un montant de 8 226 € HT, soit 9 871,20 € TTC,
- Yzeux, pour la fourniture et pose d'une clôture d'un montant de 7 828 € HT, soit 9 393,60 € TTC.

Madame PICHONNIER souligne la pertinence de la seconde offre, moins-disante.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Vu la délibération 2020-12-14, en date du 21 décembre 2020 relative au lancement de travaux sur l'aire de jeux sise chemin du Friche.

Vu l'avis de la commission vie associative et jeunesse du 17 mars 2021,

Considérant les devis sollicités et les offres des entreprises Y Paysage et Yzeux,

Qu'après analyse, les deux propositions furent jugées conformes et analysées selon les critères annoncés, Que les propositions s'établirent comme suit :

- Y. Paysage, pour la fourniture et pose d'une clôture d'un montant de 8 226 € HT, soit 9 871,20 € TTC,
- Yzeux, pour la fourniture et pose d'une clôture d'un montant de 7 828 € HT, soit 9 393,60 € TTC.

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents,

- ✓ Retient pour la clôture de l'aire de jeux l'offre de l'entreprise Yzeux, moins-disante, d'un montant de 7 828 € HT, soit 9 393,60 € TTC,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et plus généralement tout document relatif à ce dossier,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense à l'opération 0023, sur le budget 2021.

2021 04 23 EGLISE DE SAINT-MALO

Monsieur le Maire donne la parole à madame Véronique DELAUNAY, Présidente de la commission environnement et patrimoine.

Madame DELAUNAY présente à l'Assemblée le projet de conservation-restauration des enduits intérieurs de l'église de Saint-Malo.

Elle explique qu'à la suite des travaux réalisés en 2018 et 2019, portant sur le pignon ouest et certaines travées, une nouvelle campagne de restauration est prévue pour les enduits intérieurs.

La commission environnement et patrimoine, en lien avec l'association des amis de l'église de Saint-Malo a, par ailleurs, sollicité et obtenu une aide de la fondation Langlois pour ce projet à hauteur de 18 000 €.

Madame DELAUNAY détaille le devis de l'association Alter Natives, pour ces travaux. Elle souligne enfin la démarche en cours avec le GRETA Normandie afin d'accueillir, pendant le chantier, de jeunes stagiaires.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Vu l'avis de la commission environnement et patrimoine du 25 mars 2021,

Considérant le devis présenté par l'association Alter Natives,

Que la fondation Langlois s'engage à une aide de 18 000 € pour ce projet de restauration,

Qu'une convention avec le GRETA Normandie en préparation permettra d'associer sur ce chantier des jeunes en formation,

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents,

- ✓ Retient pour les travaux de restauration conservation des enduits et des décors intérieurs d l'église de Saint-Malo l'offre de l'association Alter Natives, pour un montant net de 18 000 €,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention avec le GRETA Normandie,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense, sur le budget 2021.

DELIBERATIONS

2021 04 01 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DESTINEE A L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRIQUES OUVERT AU PUBLIC, PYLONE TDF, MODIFICATION DE LA DUREE

2021 04 02 ASSOCIATION PIERRE NOAL, CAUTION BANCAIRE POUR LE PRET TRANSFERE DU CREDIT FONCIER DE FRANCE AU CREDIT AGRICOLE

2021 04 03 ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR A LA MAISON FRANCE SERVICES 2021 04 04 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – COMMUNE

2021 04 05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN

2021 04 06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – ASSAINISSEMENT RABODANGES / LA FORET-AUVRAY

2021 04 07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - ATELIER RELAIS DE LA

2021 04 08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMMUNE

2021 04 09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN

2021 04 10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ASSAINISSEMENT RABODANGES / LA FORET-AUVRAY

2021 04 11 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY

2021 04 12 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – COMMUNE

2021 04 13 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN

2021 04 14 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – ASSAINISSEMENT RABODANGES / LA FORET AUVRAY

2021 04 15 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020- ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY

2021 04 16 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

2021 04 17 VOTE DES SUBVENTIONS 2021

2021 04 18 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE.

2021 04 19 VOTE DU BUDGET- ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN

2021 04 20 VOTE DU BUDGET- ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET AUVRAY.

2021 04 21 VOTE DU BUDGET- ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY

2021 04 22 AIRE DE JEUX

2021 04 23 EGLISE DE SAINT-MALO